

SEANCE DU 8 JANVIER 2013

Le huit janvier deux mil treize à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Patrice SANSON, Isabelle GUILLOU, Sylvie DUVAL, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Eric VOISIN, Christian CAUVIN, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE, Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR.

ABSENTS: Robert ROUCAN, excusé.

SECRETARE DE SEANCE : Chantal LEBACHELEY

Subvention pour la fresque de l'école (DCM 2013.01.01)

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, Pascal MONHUREL a présenté le devis pour la fresque de l'école pour un montant de 1200 €. Il avait été décidé que les trois communes se partageraient la dépense.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 400 € à l'école des Arbres par le biais de la coopérative scolaire.

Travaux de réfection du canot porte-amarre (DCM 2013.01.02)

Jean-Marie DUVAL présente le devis de l'économiste LEBAS MALOISEL pour la rédaction du CCTP et l'analyse des offres.

Le devis s'élève à 2 738,84 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis et à engager cette dépense à l'article 61522.

Mutuelle du personnel : part patronale (DCM 2013.01.03)

La commune participe à la mutuelle des agents qui adhèrent à la mutame à hauteur de 25% du total de la cotisation de l'agent.

L'aide financière apportée par les collectivités n'est en aucun cas obligatoire, elle reste de la seule décision de l'autorité territoriale.

Pour exemple à la communauté de commune de la Hague, montant de l'aide accordée :

- 11,00 € pour l'agent
- 9,50 € pour le conjoint
- 5,00 € par enfant

Cette proposition sera faite au prochain comité technique paritaire.

Demande de droit de préemption urbain (DCM 2013.01.04)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : Parcelle A 295 sis la Rue d'Aurigny, appartenant à Monsieur Jean-Pierre LECANU pour 710 m².

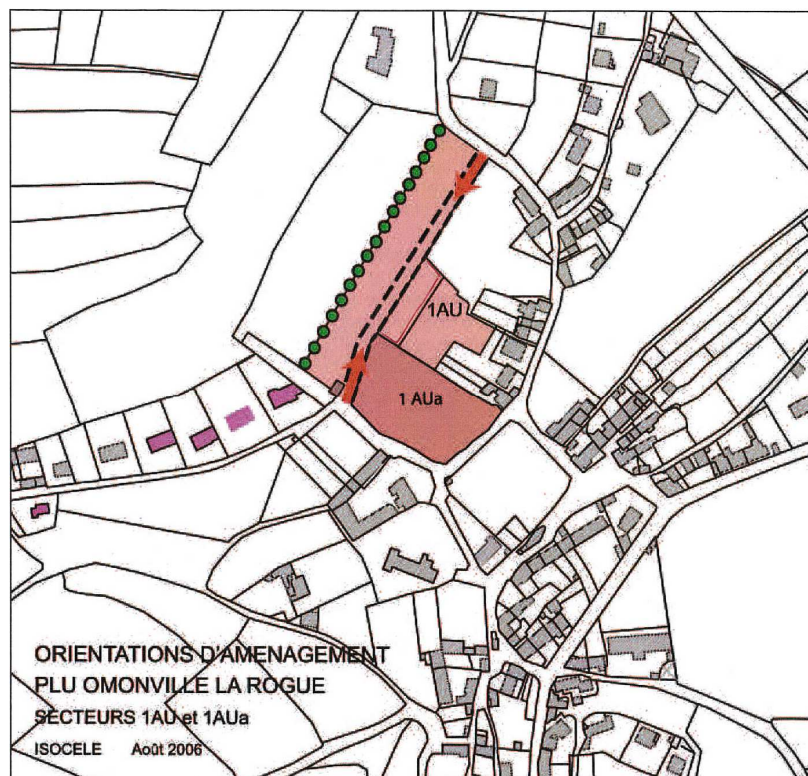
Le Maire rappelle ce qui a été prévu au PLU dans les orientations d'aménagements :

« Aménagement des secteurs 1AU et 1AUa du bourg

Le principe d'aménagement, illustré par le schéma ci-dessous, repose sur les éléments suivants :

- Création d'une voirie transversale désenclavant des fonds de parcelles,
- Plantation d'une haie d'essence locale en limite de zone afin de marquer la limite franche entre l'urbanisation et la zone agricole.

L'objectif d'aménagement est de réaliser un ensemble bâti d'une certaine densité qui s'intègre dans le tissu urbanisé du bourg et permettre une utilisation économe des quelques surfaces constructibles disponibles. »



Dans le cadre de la politique locale de l'habitat et considérant le plan d'aménagement prévu au

PLU dans la zone des Corderies, cette parcelle étant stratégique et nécessaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de préempter la parcelle A 295.

Isabelle GUILLOU n'a pas pris part à la délibération.

Demande de droit de préemption urbain (DCM 2013.01.05)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : Parcelle A 50 et A 51 sis 55 rue du Hâble, appartenant à la SCI du Port.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

Méchoui communal (DCM 2013.01.06)

Pascal MONHUREL informe le conseil municipal que la date retenue pour le méchoui est le dimanche 9 juin. La CCH nous mettra à disposition un chapiteau de 150 m².

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer les consultations auprès des traiteurs.

Subvention AJIP (DCM 2013.01.07)

Comme tous les ans, l'association AJIP demande aux communes de verser la subvention en 2 temps afin que l'association ne se trouve pas en difficultés financières.

Pour information subvention 2012 : 34 219 €
La subvention 2013 reste la même.

L'association demande un premier versement de 50 % au 31 janvier 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention annuelle avec l'AJIP et à verser la subvention en 2 temps, la moitié au 31 janvier et l'autre au 31 mai.

Subvention APE (DCM 2013.01.08)

L'association des parents d'élèves demande s'il est possible de lui verser la moitié de sa subvention en début d'année.

Pour info subvention 2012 : 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 500 € pour l'Association des Parents d'Elèves et autorise le Maire à verser la moitié au 31 janvier.

Subvention Téléthon (DCM 2013.01.09)

Comme tous les ans, le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention pour le téléthon.

Rappel subvention 2011 : 80 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention de 80 €.

Bulletin municipal (DCM 2013.01.10)

La consultation pour l'impression du bulletin municipal a été lancée le 30 novembre.
Nous avons reçu 3 devis.

Graphelio : 992,85 € HT
Micro pro : 1 176,00 € HT
ICL graphic : 1 200,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de Graphélio et autorise le maire à le signer.

Logement de la mairie : bail (DCM 2013.01.11)

La locataire actuelle, en plus du loyer, paye des charges locatives pour un montant de 83 € par mois.

Suite au remplacement de la chaudière, le maire propose au conseil municipal d'intégrer dans ces charges l'amortissement de la nouvelle chaudière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à intégrer cette notion d'amortissement dans le bail et à faire signer l'avenant à la locataire.

Gîtes de mer (DCM 2013.01.12)

Suite au remplacement des cuisines, la commune a récupéré les anciens fours et plaques de cuisson.

Le conseil municipal demande qu'ils soient donnés à Emmaüs.

Coupures d'électricité (DCM 2013.01.13)

La ligne haute tension qui alimente Omonville, Digulleville et Eculleville est vétuste.

Le conseil municipal constate des coupures longues tous les ans et demande à ERDF de réparer cette ligne et surtout de la remplacer afin d'éviter ces désagréments à l'avenir.

Site internet (DCM 2013.01.14)

La société CH1 nous a créé un « QR code » afin de pouvoir avoir accès au site internet de la commune à partir des téléphones portables.

Il est possible d'apposer des affichettes à certains endroits de la commune qu'il faudra flasher avec le téléphone portable pour accéder au site internet.

Le conseil municipal décide d'apposer ces affichettes aux endroits suivants :

- Camping / épicerie
- Le Port
- L'école

Pascal MONHUREL recontactera CH1 pour discuter de la meilleure solution : en flashant le code, l'utilisateur arrive soit sur la page d'accueil du site internet soit sur une page particulière.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour

Construction d'un hôtel (DCM 2013.01.15)

Le CUB est revenu positif des services de l'équipement.

Monsieur Lequertier demande au conseil municipal de s'engager sur le montant du m² afin de pouvoir engager ses différentes études pour le développement du projet.

Le terrain se situe dans une zone d'aménagement touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du m² à 35 €.

Il indique qu'un document d'arpentage sera obligatoire pour déterminer la surface exacte du terrain.

Attribution de compensation (DCM 2013.01.16)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les attributions de compensation versées aux communes membres comme celles reçues des communes sont des dépenses obligatoires. Elles ont été évaluées par la commission locale d'évaluation des charges lors du passage en taxe professionnelle en 2003 et corrigée lors de chaque transfert de compétence.

La stratégie d'optimisation fiscale mise en œuvre par l'établissement Areva en 2006 a conduit dès 2007 à une diminution conséquente des bases de l'ex-taxe professionnelle et, par conséquent, du produit fiscal net perçu par la Communauté de communes de la Hague.

Le contexte budgétaire actuel de la CCH, couplé à la montée en puissance progressive du fonds de péréquation intercommunal des ressources, impose aujourd'hui de réviser le montant des attributions de compensation.

Il est ainsi proposé de réviser le montant des attributions de compensation à hauteur de 20,02 %. Ce pourcentage correspond en effet à la différence du produit fiscal net de l'année 2006 comparativement à la moyenne de ce même produit fiscal des années 2007 à 2012.

L'attribution de compensation proposée pour la commune d'Omonville la Rogue est de 24 028 €

La commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de la Hague a également émis un avis favorable le 17 décembre 2012.

Au regard des dispositions de l'article 1609 Nonies CV 7^{ème} du Code des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale et les conseils municipaux de leurs communes membres peuvent procéder, par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, à la révision dans les mêmes proportions du montant de l'attribution de compensation de l'ensemble des communes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil municipal de prendre la délibération ci-après :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Code des impôts notamment l'article 1609 Nonies CV 7^{ème}

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution de compensation de 24 028 € pour l'exercice 2013.

Questions diverses :

- Demande de concession au cimetière communal pour Monsieur et Madame Jean Mauger. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Demande de concession au cimetière communal pour Monsieur et Madame Wittmar-Dufour. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Une commission sera prévue en février pour l'aménagement d'un espace de cave-urne en terre.
- Les travaux de la rue du Hâble auront lieu du 4 février au 29 mars et les travaux de la rue du Général Leclerc en avril-mai.
- Le Maire et Pascal Monhurel rapportent le contenu de la réunion avec l'inspecteur d'académie, quant à la création d'un regroupement scolaire avec Gréville-Hague pour éviter la concentration des effectifs sur Beaumont-Hague. D'ailleurs compte tenu du passage à la semaine de 4 jours et demi, les locaux de Beaumont-Hague seront insuffisants pour l'accueil périscolaire et la restauration. Le conseil municipal ne souhaite en aucun cas la fermeture de l'école d'Omonville la Rogue. L'académie a réservé sa réponse après l'examen précis des effectifs. Il a été demandé à l'inspection académique de maintenir le statu quo de manière à prévoir l'aménagement des locaux après décision finale de la répartition des différentes classes.

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	Excusé
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	
SANSON Patrice		ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie		SEIGNEUR Virginie	
BARBIER Eric			